



Fiche de données de sécurité

1. Identification

Nom du produit : CHLORDEX SC
Substance active : Chloridazon
Type du formulation : SC
Usage : Herbicide
Fournisseur : PROTEX NV/SA
Technologielaan7
B 1840 Londerzeel
Tél: +32 (0)3 354 13 04
Fax: +32 (0)3 354 01 07
info@protexnv.be
Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: +32 (0)70 245 245

2. Identification des dangers

Irritant

Dangereux pour l'environnement

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

3. Composition/Informations sur les composants

Composant	Teneur	Einecs/Elincs	Numéro CAS	Symboles	Phrases R
Chloridazon	430 g/l	216-920-2	1698-60-8	Xi, N	43, 50/53
Éthylène-glycol	<10%	203-473-3	107-21-1	Xn	22

4. Premiers secours

Informations générales : Surveillance médicale pendant au moins 48 heures. Après ingestion du produit, faire vomir (si le patient est conscient).

- En cas d'inhalation : Conduire la victime à l'air frais. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

- Après contact avec la peau : Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

- Après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.



Fiche de données de sécurité

Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

- En cas d'ingestion : Rincer la bouche, faire boire un peu d'eau. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Appeler le service 100, une hospitalisation est indiquée, montrer l'étiquette ou l'emballage
- Remarque pour les médecins : Traitement symptomatique. Etant donné le manque de données concernant la toxicité de ce produit pour l'homme, une observation en milieu hospitalier est conseillée en cas d'exposition importante. Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

Pour informations complémentaires, contacter le **Centre Antipoisons: 070 245 245**

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyen d'extinction approprié : CO₂, jet d'eau ou poudre sèche. Combattre les incendies majeur avec des jets d'eau ou mousse résistante d'alcool.
- En cas d'incendie : Monoxyde de carbone(CO), oxydes d'azote (NOx), acide chlorhydrique (HCl)
- Sous certaines conditions d'incendie traces d'autres gaz toxiques ne peuvent être exclus.
- Équipements spéciaux pour : Vêtement de protection, des gants, des bottes et appareil de protection des intervenants protection des yeux . Masque avec filtre universelle. Appareil respiratoire autonome en cas d'incendie majeur.
- Information supplémentaire : Face au vent. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection approprié.
- Précautions pour l'environnement : Éviter pénétration dans le sol.
- Méthodes de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un matériau liant.

7. Manipulation et stockage



Fiche de données de sécurité

Manipulation	:	Conserver dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité dans un récipient bien fermé.
Entreposage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité dans un récipient bien fermé.

8. Contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition	:	Aucun(e).
Protection individuelle	:	Appareil respiratoire est recommandé. Porter des gants appropriés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes de sécurité.
Protection des mains	:	Porter des gants en caoutchouc.
Protection de la peau	:	Porter de vêtements de travail appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur	:	Beige foncé
État physique	:	Liquide
Odeur	:	Faible, caractéristique
Point de fusion	:	Non déterminé
Point d'éclair	:	Pas applicable
Température d'auto-inflammation	:	Le produit n'est pas spontanément inflammable
Auto décomposition	:	> 200°C
Densité à 20 ° C	:	c.a. 1.2 +/- 1 g/cm ³
Solubilité avec de l'eau	:	Insoluble
PH à 20°C	:	6-7
Densité	:	circa 35 %

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/	:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux réglementations.
--------------------------	---	---

11. Informations toxicologiques

L'information ci-dessous se rapporte à la substance active chloridazon

DL ₅₀ orale (rat)	:	= 2140 mg/kg
DL ₅₀ dermale (rat)	:	> 2000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation (rat) (4h)	:	> 5 mg/l
Irritation de la peau	:	Non irritant
Irritation des yeux	:	Non irritant
Sensibilisation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



Fiche de données de sécurité

12. Informations écologiques

L'information ci-dessous se rapporte à la préparation chloridazon EC 50 %

CL ₅₀ (120 h) mg/l (algues)	:	= 1.9
CL ₅₀ (96 h) mg/l (crapet arlequin)	:	= 93
CL50 (48 h) mg/l (daphnia)	:	= 132
CL50 (96h) (truite arc-en-ciel)	:	= 32

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Produit	:	Doit être soumis à un traitement spécial, par exemple incinération en station agréée si l'on respecte les prescriptions officielles locales.
Emballages non nettoyés	:	Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils contiennent. Produit de nettoyage recommandé: eau

14. Informations relatives au transport

Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

No. ONU	:	3082
CLASSE	:	9
SUB RISKS	:	-
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE	:	UN 3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. chloridazon

ADR (transport routier)

CLASSE	:	9
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:	9
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:	9

RID (transport par rail)

CLASSE	:	9
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:	9
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:	9



Fiche de données de sécurité

ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE	:	9
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:	9
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:	9

IMDG (transport maritime)

CLASSE	:	9
SUB RISKS	:	-
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III
MFAG	:	-
EMS	:	-
POLLUANT MARIN	:	P

ICAO (transport aérien)

CLASSE	:	9
SUB RISKS	:	-
GROUPE D'EMBALLAGE	:	III

Limited quantities (LQ)

Lorsque les matières et leurs emballages répondent aux conditions établies dans le chapitre 3.4 de l'ADR/RID/ADNR, seules les prescriptions suivantes devront être observées:

Sur chaque colis doit figurer un losange avec l'inscription suivante: - 'UN 3082' ou, dans le cas de marchandises différentes ayant différents numéros d'identification transportées dans un même colis: - les lettres 'LQ'.

15. Informations réglementaires

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

Symboles de danger : Xi -Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers

R phrase(s) : R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S phrase(s) : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S24 - Eviter le contact avec la peau.
S37 - Porter des gants appropriés.
S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



Fiche de données de sécurité

Classification et étiquetage suivant la législation Belge:

Numéro d'agrément : **6931/B**
Classe : **B**
Symboles de danger : **Xn -Nocif**
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers

R phrase(s) : **R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**
R22 – Nocif en cas d'ingestion.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S phrase(s) : **S2 - Conserver hors de la portée des enfants.**
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S24 - Eviter le contact avec la peau.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu' en prenant toutes précautions d' usage.
S37 - Porter des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage ou l'étiquette.
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

HISTORIQUE

Date d'impression : 14/09/2009
Date d'édition : 14/09/2009
Version : 2
Edition : Protex NV

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenues aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.